



**CONSEIL GENERAL
PUY-DE-DOME**
Direction Générale
de l'Aménagement du Territoire

Direction de l'Environnement

PUY DE DOME NATURE ENVIRONNEMENT
ROGER ANGLARET
19 RUE CHABROL
63200 RIOM

Clermont-Ferrand, le - 7 OCT. 2008

Affaire suivie par Christine PAGES

☎ : 04.73.42.20.58

✉ : christine.pages@cg63.fr

Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 2 septembre 2008, je vous informe que l'Assemblée départementale, lors de sa session du 23 septembre, a accepté le lancement de la procédure de révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy de Dôme.

En premier lieu, l'exercice de cette compétence requiert des moyens financiers et humains qui sont prévus au budget 2009.

Par ailleurs, le collège des conseillers généraux, celui des maires et des représentants d'EPCI exerçant une compétence collecte et/ou traitement au sein de la commission consultative ont été modifiés : Les désignations officielles sont en cours.

La commission consultative sera ensuite installée dans les meilleurs délais.

Les associations environnementales sont représentées à la commission consultative du Plan par Madame NAUDIER pour la FDEN 63 et par vous-même pour PUY DE DOME NATURE ENVIRONNEMENT.

Vous serez donc à ce titre-là destinataire de tous les documents afférents à la révision du Plan, que vous pourrez transmettre à l'expert consultant de votre choix pour analyse.

Vous pourrez alors restituer vos avis éclairés lors de la réunion suivante.

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil général

Jean-Yves GOUTTEBEL